

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Paris-Toucoing: Trois mois... Six mois... Un an... Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne...

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price/Value.

DEPÊCHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix)

Laines: Ventes 127 b. Plata, marché soutenu. Pétrole: Hausse disponible...

Blés: Ventes 12,000 hectolitres. Importations, 8,456 hect. Marché calme. Bardiaska 50 fr. la charge...

Table with 2 columns: Location (e.g., Liverpool, New-Orléans) and Price/Value.

Coton: Ventes 1800 b. Marché Actif. Disponibles fermes. Livrables haussants.

New-York, 5 février. Change sur Londres, 4.86 1/2; change sur Paris, 5.13 3/4. Valeur de l'or, 114 1/4.

Havre, 5 février. Cotons: Marché actif, haussant. Orléans low 95.50. George 92.50.

ROUBAIX 5 FÉVRIER 1874.

La République à l'Assemblée. Il n'y a pas huit jours, les lois constitutionnelles organisant le septennat étaient un sacrifice que les partis monarchiques de l'Assemblée ne paraissaient pas vouloir imposer à l'impopularité de leurs préférences dynastiques...

Tout ami de l'ordre voyant cela avait son devoir tracé d'avance, c'était de pousser à l'organisation immédiate des pouvoirs du Maréchal pour ne pas encourager de nouvelles accusations qui ne devaient faire que le jeu de la malignité radicale. Nous n'y avons pas manqué quant à nous; et voilà qu'il a suffi de quelques jours à l'Assemblée pour renverser les apparences et pour édifier inopinément sur les ruines de la République Laboulaye la République Wallon qui ne s'en distingue pas, qui tue véritablement le septennat en ayant l'air de le fortifier, qui nous livre pieds et mains liés aux entreprises des gauches, qui réjouit le désordre et fait pleurer l'espoir. On se refusait à constituer ce qui était: — en un tour de main on s'est mis à constituer ce qui ne devait pas être. et ce qui ne sera pas, nous l'espérons toujours. Singulière situation que la nôtre! Hier nous souffrions, plus que personne, des conséquences de l'Assemblée auxquelles nous souhaitions de voir mettre un terme et le plus vite possible; à l'heure qu'il est, c'est en escomptant le retour de ces mêmes conséquences que nous nous prenons à respirer encore. Au fond il n'est pas possible que ce qu'on appelle déjà le Wallonnat, soit un édifice sérieux. D'abord il s'est élevé comme par un coup de surprise. On n'est pas fait pour vivre vieux quand on a grandi si vite. Puis en examinant de près la bâtisse, on y peut voir tant

de mortiers imparfaits. La truelle n'est pas encore inventée qui réupira comme brique à brique Gambetta à de Broglie. La base enfin, ainsi que les combles, manquent tous deux: la base c'est l'hypothèse d'un Sénat qui n'existe pas encore, et les combles sont les épreuves de la 3^e lecture qui vont nous amener les débats d'ensemble, pleins d'écroulements inévitables. Cependant les gauches sont impatientes de mettre à profit leur victoire ou ce qui leur plaît de nommer ainsi: déjà elles assoient aux côtés du maréchal, sur les bancs du ministère, tout l'état-major de M. Thiers en attendant sans doute M. Thiers lui-même et d'autres plus aimés encore. Si le Wallonnat était né viable, il nous mènerait là! JULES ARMELLE.

La Constitution. Voici le texte complet de la Constitution qui vient d'être votée en seconde lecture par l'Assemblée nationale: Article 1^{er}. — Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat. La chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale. Le Sénat se compose de membres dont l'origine sera déterminée par une loi spéciale. Art. 2. — Le président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans, il est rééligible. Art. 3. — Il peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat. En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois. Art. 4. — Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale, et individuellement de leurs actes personnels. Le président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison. Art. 5. — En cas de vacance par décès ou pour toute autre cause, les deux Chambres réunies procèdent immédiatement à l'élection d'un nouveau président. Dans l'intervalle le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif. Art. 6. — Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du président de la République, de déclarer qu'il y a lieu à réviser les lois constitutionnelles. Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision. Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la République.

Article 7. — Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles. Disposition transitoire. La loi actuelle ne sera promulguée qu'après que la loi du Sénat sera votée.

La Dissolution. Le plus sérieux organe du parti qui paraît triompher en ce moment, la République française, écrivait hier matin: « Les choses marchent, et d'un pas suffisamment accéléré... » Pour la première fois, peut-être, nous patageons tout à fait l'avis de la République française: « Les choses marchent, et d'un pas suffisamment accéléré... » Du train dont elles vont, on peut prophétiser à la Chambre actuelle qu'il lui reste peu de jours à vivre. On pourrait presque lui dire combien. Mettons six semaines ou deux mois, pour faire bonne mesure. Dui, les choses marchent. L'Assemblée vient de mener à fin la dixième délibération sur les projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics. Elle a décidé à une immense majorité qu'elle passerait à une troisième délibération. La seconde lecture a occupé six séances: 28, 29 et 30 janvier; 1^{er}, 2 et 3 février. A la première, deux jours avaient suffi, les 21 et 22 janvier. La loi sur le Sénat, dont la seconde délibération vient d'être fixée au jeudi 11 février, a été expédiée en moins de deux heures dans la séance du 25 janvier. Il est vrai qu'il ne s'agissait que d'une première lecture. Mais tout porte à croire que ni la loi du Sénat, ni la troisième délibération de la loi sur les pouvoirs publics ne soulèvent de longues discussions. Ah! les choses marchent! elles marchent même d'un tel train qu'on a peine à les suivre. En trois semaines au plus long: — je dis: au plus long, et, en comptant trois semaines, je suppose des mais, des si, des car, que rien n'autorise à prévoir en ce moment, — tout sera baclé. Tout le monde est d'accord que c'en est effrayant! Il règne entre républicains et conservateurs comme une émulation de renoncement à leurs anciennes prétentions. C'est à qui aura le plus vite et le plus complètement déposé le vieil homme. Il faut remonter jusqu'à la nuit épineuse du 4 août 1789 pour trouver un pareil état de bonne volonté et tant de besogne accomplie en aussi peu de temps. Les gauches disent au centre droit: Vous voulez un Sénat? Nous le voyons, fût-il en culottes courtes. S'agit-il du droit de révision? La rédaction de M. Dufaure plaisait moins aux conservateurs, on sacrifie la rédaction de M. Dufaure. De son côté, le centre droit, pour n'être pas en reste de politesse, est passé avec armes et bagages à la république. Une voix de majorité samedi pour le premier amendement républicain de M. Wallon; deux cents voix mardi. Est-ce assez? En voulez-vous davantage? Quel dommage que le centre droit soit si pressé! Ce serait le cas de lui remonter sous les yeux ces bonnes paroles que le citoyen Duportal écrivait en 1871, et qu'un journal du soir rééditait fort à propos tout à l'heure: « Nous fondons la république, et passant de la Provisoire à la Conservatrice, nous irons de la Conservatrice à la Modérée et de la Modérée à l'Une et indivisible, et de celle-là

à la Démocratique et Sociale, qui est la Notre. Mais, le centre droit n'a plus le temps de rien écouter. Il est lancé, et rien ne semble plus devoir l'arrêter. Si pourtant, entre la seconde et la troisième lecture, il voulait reprendre haleine, on pourrait lui dire: Voulez-vous seulement demandé pourquoi la gauche, même la plus extrême, était devenue tout à coup si conciliante? Pourquoi MM. Marcou et Madier de Montjau mettaient leur main fraternelle dans votre main et comment leurs bulletins faisaient désormais si bon ménage dans l'urne avec les vôtres? La gauche naguère n'avait que mépris et brocards pour la république orléaniste du centre gauche. Quand eurent lieu à l'Élysée ces fameuses conférences du 30 décembre et du 2 janvier, auxquelles étaient convoqués les chefs des centres, et qui aboutirent à un procès-verbal d'incurable division, certes la République française et les journaux du même bord n'étaient pas tendres pour ces parolotes. Une petite république emmaillottée par les mains timides du centre gauche modéré et du centre droit avancé ne leur disait rien qui vaille. Nous aimons mieux, disaient-ils, le septennat personnel des royalistes et des bonapartistes que ces enfantillages et ces tartuferies de l'impersonnel. Comment, ce qui leur semblait plomb vil est-il devenu tout à coup or pur à leurs yeux? Comment les plus exigeants se contentent-ils de si peu? Comment concèdent-ils tout ce qu'on leur demande, et même davantage? Les voilà qui votent avec enthousiasme et vous remercient de voter avec eux un projet de lois constitutionnelles qui ne diffère pas sensiblement de l'ancien programme de M. le duc de Broglie. Eux qui refusaient jadis à l'Assemblée le droit de constituer même leur république, ils la trouvent excellente à présent pour constituer une vraie république de bonbonnière. Peut-être, avant de s'abandonner aux douceurs de cette lune de miel avec toutes les gauches, le centre droit ferait bien de se demander quel intérêt elles ont à se montrer si benignes et quelle vision leur est apparue sur le chemin de Damas? Nous croyons, nous, qu'il faut, suivant la vieille maxime, se défier de l'eau qui dort, des Grecs qui apportent des présents, — et des républicains qui font les bons apôtres. Nous sommes certains que si les gauches se font si complaisantes, c'est qu'elles ont jugé que, pour arriver à la dissolution, qui n'a pas cessé d'être leur but, une seule route était courte et sûre: épuiser le mandat constituant que la majorité de l'Assemblée actuelle s'était arrogé: flatter, pour ainsi dire, sa manie constitutionnelle, comme on passe à un vieillard des caprices sans conséquence. Ils ont vu qu'à toute demande de dissolution la majorité opposerait le devoir constituant qu'il lui restait à remplir. Qu'elle le remplisse donc au plus vite et qu'elle s'en aille! Le lendemain du vote des lois constitutionnelles, il n'y aura plus de raison à faire valoir pour s'éterniser. On leur dira: Messieurs les élus de février 1871, bouclez vos valises, et en voiture! Vous n'avez su faire la monarchie ni à Bordeaux ni à Versailles; vous aviez fait le septennat contre nous, vous n'avez pas su le défendre; vous voulez constituer avant de vous en aller, c'est fait, allez-vous en! Ce que

vous nous avez donné de république nous suffit pour en faire une autre plus montée en couleur avec nos succès-seurs. Bon voyage! messieurs les conservateurs. C'est ainsi que se réalisera la prophétie de la République française, et que la république provisoire aura engendré la conservatrice, puis la modérée, puis la république tout court, enfin la démocratie et sociale. C'est ainsi que nos députés, qui ne croient voter que des amendements Wallon très anodins, votent la dissolution de l'Assemblée, l'ébranlement du septennat et la vraie république, qui sera organisée à bref délai par l'Assemblée prochaine. Les choses marchent, comme dit la République française. H. DE PENE (Paris-Journal)

L'h cure de la crise a sonné. Il va se dérouler tous les incidents naturels qu'écoulerait logiquement de cette crise. Nous ne sommes pas loin du retour possible de l'Assemblée à Paris et de la dissolution. Et peut-être allons-nous voir le maréchal de Mac-Mahon aux prises entre sa conscience et les durcissements d'une position intolérable. L'autre jour, et pour la première fois, le Maréchal a fait dire par l'organe de M. de Chabaud-Latour que, si on lui enlevait le commandement de l'armée, il s'en irait. Cette menace nous a frappés. Il faut que le Maréchal soit bien écouré pour être sorti de sa devise immuable, ou il se maintiendrait immobile, impassible, à l'applaudissement de la France honnête, et qui est ainsi conçue: « J'y suis, j'y reste. » Et, sans être pessimiste outre mesure, on peut prévoir le jour où le Maréchal découragé, pris de dégoût, abandonnera la partie et remettra entre les mains de l'Assemblée le pouvoir qui lui fut confié. Qu'allons-nous devenir, ce jour-là, s'il se présente jamais, ce qu'à Dieu ne plaise! La route que nous allons parcourir sera pleine d'imprévus, de heurts, de chocs, et les ennemis du Septennat, ceux qui, par leur résistance insensée, sont cause de ce qui arrive, regretteront, mais trop tard, cette époque relativement tranquille où, malgré des persécutions désagréables, nous pouvions du moins faire flotter à tous les vents notre drapeau de l'Appel au peuple. Car, on le comprend, la première chose que fera le septennat, constitué et organisé comme il le menace de l'être, sera de nous enlever notre cri de guerre et d'abattre l'étendard populaire sous lequel nous marchions à la conquête de l'avenir. La lutte contre nous va devenir aigre et sans merci. Heureusement, nous avons la foi, la foi qui illumine l'âme, grandit le courage et nous fait marcher la tête haute, au milieu de nos adversaires assemblés et menaçants. Le parti impérialiste est à la veille de traverser une des passes les plus redoutables qui puissent se trouver sur son chemin. Préparons nos courages, élevons nos cœurs et soyons prêts, sans oublier jamais que la prudence est devenue, cette fois-ci, une condition suprême de vie ou de mort. Toute nuance, toute appréciation,

dit résolument l'oncle Fayal que ce mariage imprévu débarrasserait de tous les soucis de la tutelle. Rita ne dit rien; mais les affaires s'engagèrent le lendemain et le mariage fut bientôt annoncé. Madame veuve Farniz, née Urbana Liverdez, bien qu'elle eût reçu des premières une lettre de part, n'y parut point. Son absence n'attrista point la fête, qu'égayèrent par compensation les gens de la Marguerite. Le soir, au son de la musette, ils dansèrent dans la cour, et Niévé, l'histoire l'atteste, obtint la de mémorables succès. Bref, huit jours après, la Marguerite mit sous voiles. Lune de miel et traversée furent tout un. Beau temps, belle mer, jolie brise, —jolie brise dans les voiles, jolie brise dans tous les cœurs. Et à l'heure présente, il n'est pas de bon citoyen fixé à Morlaix depuis quinze à dix-huit ans, qui ne se souviendrait d'avoir vu l'heureux capitaine Victor Divoal et sa jeune et jolie petite femme qu'il ramena un jour de la Havane en passant par Nantes, et leur belle négresse Niévé, la Neige, en breton Herc'hik, qu'épousa Giraud, maître d'équipage de la Marguerite, et enfin Binigan, l'inséparable Binigan, dont une des formules habituelles était:

« Depuis notre mariage... » — Depuis notre mariage, nous ne naviguons plus qu'au port de Morlaix; nous avons racheté à Bordeaux sa part de la Marguerite, et nous nous assurons à la Compagnie générale. — Depuis notre mariage, nous ne faisons plus guère que de petits voyages d'Espagne ou de Portugal. Seulement, dans l'origine, il fallut aller deux fois jusqu'à la Havane où, grâce à Dieu, tous les biens de madame ont été honorablement vendus. Mais, pourtant, une autre fois nous sommes allés aux Canaries, intéressante expédition. Rita et Niévé furent de la partie. Victor Divoal, propriétaire unique et maître absolu de son bord; pouvait en user à sa guise sans compromettre d'autres intérêts que les siens. Binigan seul s'en occupa. On le vit se mettre en quatre pour utiliser les courses du navire, de Sainte-Croix à las Palmas, la Luz et Arcife. Tandis que Victor et Rita, suivis de leur fidèle Niévé, parcouraient avec un charme inexprimable les lieux témoins du drame de leur jeunesse, Binigan se démenait, et se démena si bien, que les bénéfices couvrirent les frais. — Voyage d'agrément, pèlerinages, exploration cent fois servoués; bien, très-bien; mais nous serions des prodiges si nous négligions le commerce,

compagnie, et l'y apostrophait en ces termes: — Enlevé à la baïonnette! pas ombre de roman! c'était écrit dans le ciel! Niévé en pleure de joie! Je l'introduis, et m'en vais prendre le service à bord. Les affaires, je t'en réponds, ne souffriront pas de notre mariage. Victor abasourdi n'eut que faire d'ouvrir la bouche, car Binigan alla au devant de ses questions, jusqu'au moment où Niévé rouvrit la porte du salon en s'écriant: — Le voici! L'oncle Fayal commençait à comprendre un peu, et Rita était enfin vivement troublée; mais Victor était bien tel que Binigan et Augustin venaient de le lui dépeindre; il se présentait en cavalier accompli, le front rayonnant d'espoir. Elle-même lui apparaissait plus charmante qu'il ne se l'était représentée en imagination, et que Binigan n'avait pu l'exprimer. Il s'inclina, prit la main de la jeune fille, y posa timidement les lèvres, et, s'adressant en même temps à elle et à son oncle: — Plaise à Dieu, dit-il avec émotion, que vous daigniez consentir à combler mes vœux! Binigan, Augustin, Niévé, se ténait au second plan: — Comme il vous plaira, ma nièce!

est faite ou je n'y vois plus clair... Augustin, puisque mademoiselle sait le français, reste ici, parle lui de ta famille, père, mère, frères, sœurs, de Morlaix, de la France; moi, je me jette en voiture et vais chercher mon matelot. — Puis se retournant vers l'oncle et tuteur: — Vous pouvez, monsieur Fayal, ne plus vous inquiéter des biens de mademoiselle; je prends tout sur moi! A tout à l'heure! Rita devint pourpre, et son regard sembla dire: — Mais, monsieur, je n'ai consenti à rien. — Vous n'avez fait que croître et embellir; lui, de son côté, n'a fait que devenir meilleur en grandissant; votre cœur est rempli d'espathie pour lui, le sien est plein de vous; je suis sûr que vous lui plairez plus que jamais, et réciproquement. Vous êtes libre de votre choix; votre oncle ne demande qu'à se décharger de votre tutelle en vous mariant, et la France vaut mieux que le Mexique. Causez donc en attendant avec votre futur beau-frère. En conséquence, Augustin remplit agréablement l'intermède, tandis que Binigan brûlait les pavés en volant de louage, rejoignant Divoal chez le correspondant principal de Blondeau et

fait, et sa surprise de s'accroître, tant que durera la visite. Les étrangers et sa nièce s'entendaient comme à demi-mot. Pourquoi complimentait-elle le plus jeune de sa ressemblance avec son frère Victor dont il n'avait jamais ouï parler, et que signifiait toute cette romanesque histoire d'esclave blanc, d'évasion de marine française, de serpent, de dragage de puits, de poste aux lettres? Il était tout oreilles et n'y comprenait que fort peu de chose. La jeune fille avait appris le français et le parlait avec une grâce originale. Son petit accent espagnol donnait un attrait piquant à tout ce qu'elle disait. Binigan, enchanté de sa beauté, de son esprit, de son loyal bon sens et de sa candeur, se lança dans l'éloge à perte de vue de son ami Divoal: — Elle nous convient, pensait-il; allons de l'avant! Rita prit grand plaisir à ces louanges et témoigna le regret de ne pas voir Victor lui-même. — Il voulait venir en personne, mademoiselle, dit Binigan; je l'en ai empêché, mais je vais l'aller chercher en voiture et vous l'amener dans les meilleures dispositions. Rita salua en souriant. Binigan s'écriait: — C'est incroyable! Mais l'affaire!

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 6 FÉVRIER 1875.

L'ESCLAVE

PAR G. DELA LANDELLE.

(Suite.)

XXV. — DIPLOMATIE DE BINIGAN ET SES CONSÉQUENCES SUIVIES DE VOYAGES D'OUTRE-MER.

Le plus vivace des souvenirs d'enfance était bien celui du pauvre Yoyo; que de fois n'avait-elle point parlé de lui avec Niévé, sa douce confidente; que de fois, à son sujet, n'avait-elle point adressé des reproches à dona Urbana depuis qu'elles étaient sorties ensemble du couvent de la Visitation de las Palmas? Rien n'était oublié; mais encore dix ans s'étaient écoulés sans ombre de nouvelles, on avait changé de pays, et foule d'autres soucis s'étaient succédés au cœur de Rita. Elle ne fut donc que ce qu'elle devait être, très-polie, gracieuse, avenante, avec une mesure parfaite. Binigan, de son côté, procédait avec une parfaite mesure. L'oncle Fayal cependant était stupé-